

Crest, le 20/02/2015

**M. Jean-François CORDET**  
**Préfet du Nord – Préfecture**  
**12 rue Jean Sans Peur**  
**CS 20003**  
**59039 LILLE cedex**

**Lettre recommandée avec AR**  
**Et télécopie au 03 20 57 08 02**

Objet : Les « journées du goupil »

Monsieur le Préfet,

A l'annonce d'un week-end intitulé « Ch'tis Fox days », organisé par la Fédération départementale des chasseurs du Nord et entièrement consacré à la destruction du Renard roux, plus de 2000 personnes étaient venues manifester l'année dernière leur opposition à cette action dans les rues de Lille. Par ailleurs, une pétition ayant recueilli 26 000 signatures vous a été remise, signifiant une opposition forte de la population à ce type de massacre.

Cette année, cette opération de destruction est à nouveau proposée par la Fédération des chasseurs du Nord à ses adhérents sous la nouvelle appellation de « journées du goupil », organisées durant le week-end des 21 et 22 février. Si la dénomination a abandonné les anglicismes au profit de termes empruntés au Roman de Renart et apparaît plus « poétique », le fond – un massacre inutile et scientifiquement injustifié – reste exactement le même. Perpétuer de telles opérations témoigne autant d'un mépris affiché de l'avis des citoyens et de l'intérêt général, que d'une méconnaissance totale du fonctionnement des écosystèmes.

Même si cette espèce est classée « nuisible » dans le département, sa destruction systématique organisée de manière synchrone utilisant tous les moyens de destruction à l'échelle du département, nous semble sortir du cadre réglementaire alors qu'aucune preuve dûment validée au titre de l'article R. 427-6 de Code de l'environnement n'a été fournie par vos services et/ou fait l'objet d'un arrêté spécifique d'autorisation de destruction par battue administrative sur le fondement de l'article L. 427-6 du même code.

En outre, le Renard roux est une espèce appartenant au patrimoine faunistique naturel régional qui joue un rôle majeur dans la régulation des espèces herbivores comme les micromammifères rongeurs, essentiellement des campagnols, soumis à des mesures de lutte obligatoire par arrêté ministériel du 25 août 2011 (annexe B) et le lapin, également classé « nuisible » dans la plupart des communes du département. Pour rappel, les micromammifères constituent la nourriture principale du renard, qui en consomme plusieurs milliers par an.

La destruction systématique de cette espèce contribue à déséquilibrer les populations de rongeurs (campagnols) et de lagomorphes (lapin) qui prolifèrent et commettent des dégâts aux cultures, démontrant le paradoxe de la gestion de la faune régionale dans laquelle sont classés « nuisibles » à la fois les espèces proies nuisibles et leur prédateur susceptible de les réguler.

De plus en plus d'agriculteurs reconnaissent d'ailleurs que l'impact de la prédation exercée par les renards sur les rongeurs est salubre pour les cultures.

Nous rappellerons également que les données épidémiologiques disponibles montrent que les risques de contracter l'échinococcose alvéolaire sont beaucoup plus importants avec les chiens et les chats qu'avec le renard, et les spécialistes de l'échinococcose s'accordent sur le fait que la destruction des renards est un facteur aggravant dans l'extension géographique de la maladie.

La Fédération des chasseurs du Nord indique clairement dans son appel à participation que l'unique raison motivant cette proposition de destruction réside dans la préservation du gibier.

Les pouvoirs publics et les législateurs n'ont pas pour rôle de favoriser un loisir au détriment de l'intérêt collectif qu'il soit d'ordre écosystémique ou sanitaire.

Aussi, Monsieur le Préfet, nous demandons l'interdiction de ces journées de destruction systématique du Renard roux, dernier grand carnivore de notre patrimoine faunistique régional.

Dans l'attente de votre implication sur cette problématique, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

**Pour le collectif associatif :**

José Godin, Président du GON  
Marc Giraud, Vice-Président de l'ASPAS  
Yves Barnabé, Président LPO Nord

Copie à :

- Madame la Ministre de l'Ecologie

